

REGLEMENT

« Mardi 22 DECEMBRE 2020, DE 08H30 A 20H00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes »

● Article 1 : Société organisatrice

La société DOUAI DISTRIBUTION Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Bd Breguet 59500 DOUAI (ci-après dénommée la « société organisatrice ») immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 322 759 549, représentée par Monsieur Jérémie MULLIER, organise le mardi 22 DECEMBRE 2020, un jeu gratuit intitulé « **Mardi 22 DECEMBRE 2020, DE 08H30 À 20h00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes** » ouvert aux résidents de France métropolitaine.

● Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille. Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ces conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de la SAS SODIDOUAI.

● Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu « Mardi 22 DECEMBRE 2020, DE 08H30 A 20h00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes » sera annoncé :

- En catalogue.
- En radio.
- En presse.
- En magasin, sur des supports de publicité sur le lieu de vente.
- Sur la page Facebook du magasin.
- sur le site www.huissiers-douai.com

● Article 4 : Définition et valeur des dotations

Sont mis en jeu :

Par le magasin (présentation du client en caisse) : 138 bouteilles de champagne d'une valeur marchande unitaire de 10€, soit un montant total de 1380 € TTC.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et doit être consommé avec modération.

● **Article 5 : Principe du jeu et modalités de participation**

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de ses achats dans le centre E. Leclerc de Douai le mardi 22 Décembre 2020 de 08h30 à 20h00, en présentant à l'hôtesse de caisse la carte E.Leclerc en même temps que son titre de paiement,

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les 138 gagnants des bouteilles de champagne d'une valeur unitaire marchande de 10 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non par une mention qui sera indiquée en bas du ticket de caisse remis par l'hôtesse de caisse.

La bouteille de champagne gagnée sera à retirer à l'accueil du magasin en échange du coupon gagnant remis lors du passage en caisse.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

● **Article 6 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeraient et / ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

● **Article 7 : Lois informatiques et des Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés » et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD).

Les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement. Ils donnent leurs consentements explicites afin

d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 7 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur demande à l'adresse de la société organisatrice : SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

- **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

- **Article 9 : Copie du présent règlement**

Le règlement complet du jeu est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI et disponible gratuitement en magasin ou sur simple demande écrite contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant nom et adresse, à l'adresse suivante : SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les tarifs d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Mardi 22 DECEMBRE 2020, DE 08H30 A 20H00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes »

Jeu gratuit valable le mardi 22 Décembre 2020, réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de vos achats dans votre centre E. Leclerc de Douai le mardi 22 décembre 2020 de 08h30 à 20h00, en présentant à l'hôtesse de caisse votre carte E.Leclerc en même temps que votre titre de paiement

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les 138 gagnants des bouteilles de champagne d'une valeur unitaire marchande de 10 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non par une mention qui sera indiquée en bas du ticket de caisse remis par l'hôtesse de caisse.

La bouteille de champagne gagnée sera à retirer à l'accueil du magasin en échange du coupon gagnant remis lors du passage en caisse.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement qui est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI. Il peut être obtenu gratuitement en magasin, ou sur simple demande à l'adresse du magasin Centre E.LECLERC Douai ; SAS SODIDOUAI 345, Bd Breguet 59500 DOUAI.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 (Article 27) et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement.

Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite auprès de l'organisateur du jeu loterie.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et doit être consommé avec modération.